



MAIRIE
DE
ROSCANVEL
29570

Téléphone : 02 98 27 48 51

Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr

Courriel : mairie@roscanvel.fr

**ARRETE MUNICIPAL INTERDISANT
TEMPORAIREMENT L'ACCES AU
RIVAGE, LA BAINNADE, LES SPORTS
NAUTIQUES ET LA PECHE À PIED DE
LA POINTE DE KERVINIOU A LA
POINTE DE TREMET**

Le Maire de ROSCANVEL

Vu les articles 131-13 et R 610-5 du code pénal,

Vu le code des transports, et notamment les articles L 5242-1 et L 5242-2,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment le livre VII, titres 3 et 4,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-3, L 2212-23 et suivants,

CONSIDERANT la découverte d'engins explosifs immergés dans le goulet de la Rade de Brest,

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'assurer la sécurité du public sur les grèves et en mer lors des opérations de préparation au déplacement, de déplacement et de destruction des engins explosifs,

CONSIDERANT le plan d'action présenté par la marine nationale, en charge de l'intervention.

ARRETE CE QUI SUIT

Article 1^{er} :

L'accès au domaine public maritime sera interdit au public de la Pointe de Kerviniou jusqu'à la Pointe de Trémet le mercredi 14 octobre 2020 de 08 heures 30 à 13 heures.

La baignade, la plongée sous-marine, la pratique des sports nautiques (kayak, stand-up paddle, surf, wind-surf...) au moyens d'engins nautiques non immatriculés, la pêche à pied professionnelle et de loisirs, et toute autre activité impliquant la présence humaine dans l'eau seront interdits dans la bande dite « des 300 m » ce même jour et sur les mêmes lieux.

Article 2 :

Un barriérage sera mis en place par les services techniques municipaux à tous les accès au domaine public maritime.

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage aux principaux accès aux grèves et en tout lieu jugé utile.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Châteaulin
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 CROZON
- Monsieur le Préfet Maritime de l'Atlantique
- Monsieur le Responsable des Services Techniques

Fait à ROSCANVEL,
Le 8 octobre 2020
Le Maire
Jean Yves GOURVEZ

